



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 05 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance météorologique orange : épisode neigeux

Depuis hier, un épisode neigeux touche notre département. Le préfet coordonne la réponse à apporter à cet événement en s'appuyant sur une cellule de crise composée des différents services de l'Etat et des collectivités.

Cet après-midi, Météo France prévoit des quantités de neige entre 2 et 5 cm sur le Haut Vivarais et les Boutières et jusqu'à 20 cm sur les Cévennes. La vallée du Rhône n'est plus concernée par l'épisode neigeux. Les précipitations neigeuses peuvent se poursuivre en altitude jusqu'à ce soir et demain.

Aussi, à partir de cet après-midi, la circulation des véhicules de transport de voyageurs (dont les voyages scolaires) est à nouveau autorisée pour les zones en dessous de 800m. Elle reste interdite au-dessus de 800m.

En revanche, les transports scolaires (domicile-établissements) n'ayant pas circulé ce matin sur l'ensemble du département, quelle que soit l'altitude, ils ne circuleront toujours pas cet après-midi.

Au-delà de 19 h, l'interdiction de circuler est prolongée pour les zones au dessus de 800m pour les transports de voyageurs et les transports scolaires. Leur circulation est autorisée en dessous de 800m.

La circulation des poids lourds reste interdite sur la RN 102 au dessus de Mayres et sur la RD104 (col de l'Escrinet) jusqu'à demain matin au moins.

Les établissements scolaires restent ouverts et accueillent les élèves.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers de la route à la plus grande vigilance et la plus grande prudence et les invite à limiter leurs déplacements dans la mesure du possible.

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle
04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - ☐ : 04 75 66 50 93
pref-communication@ardeche.gouv.fr

